

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1063

présenté par
Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 22

Au début de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« La prise en charge dans le cadre d' »

les mots :

« L'entrée dans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet d'accompagnement porté par le texte est sanitaire, social et administratif. Or la rédaction de l'alinéa 8 n'envisage que le volet sanitaire. Il ne s'agit pas d'une démarche médicalisée mais bien d'un accompagnement global.